

## COMPTE RENDU

### Conseil Municipal du 16 janvier 2018

**Présents** : Jean CASOLIVA, Joëlle CHAUVET, Alain ROUMIGUIÉ, Alain PEREZ, Jean-Régis BERTRAND, Louis GAREIL, Marc ESCLARMONDE, Sandrine ROUS, Gilles BUSQUET, Chantal BLANC

**Représentés** : Karine PALOL par Sandrine ROUS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles BUSQUET

*La séance est ouverte à 18h30*

#### **2018\_001 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE - PARCELLES COMMUNALES NON SOUMISES AU REGIME FORESTIER**

*POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Monsieur le Maire propose au conseil une convention pluriannuelle de pâturage entre la commune et Mme Fanny WLODAZ sur des biens communaux pour une superficie totale de 850 ha 05 a 75 ca tel que détaillé dans la convention tripartite ci-jointe (Commune/Mme WLODAZ/CEN)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**VALIDE** les termes de la convention pluriannuelle de pâturage jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec Mme Fanny WLODAZ et le Conservatoire des Espaces Naturels.

#### **2018\_002 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE - PARCELLES COMMUNALES SOUMISES AU REGIME FORESTIER**

*POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Monsieur le Maire propose au conseil une convention pluriannuelle de pâturage entre la commune et Mme Fanny WLODAZ sur des biens communaux soumis au régime forestier pour une superficie totale de 73 ha 36 a 66 ca tel que détaillé dans la convention ci-jointe (Commune/ONF/Mme WLODAZ/CEN)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**VALIDE** les termes de la convention pluriannuelle de pâturage jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec Mme Fanny WLODAZ, l'Office National des Forêts et le Conservatoire des Espaces Naturels.

**2018\_003 - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE DE TUCHAN**

*POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier électronique en date du 28 novembre 2017 par lequel l'association des professionnels de la maison de santé de TUCHAN fait part de leurs difficultés et demande aux communes une aide mensuelle de 292 € (soit 3 504 € annuel) correspondant à une partie des frais de secrétariat médical.

Considérant que les patients de la maison médicale habitent essentiellement dans les villages de Maisons, Montgaillard, Padern, Paziols et Tuchan, le Maire propose de répartir ces 3 504 € entre les cinq villages au prorata de la population municipale soit :

	Population municipale*	Montant de la subvention
TUCHAN	763	1 767 €
PAZIOLS	538	1 246 €
PADERN	124	287 €
MONTGAILLARD	47	109 €
MAISONS	41	95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1513</b>	<b>3 504 €</b>

*\*sources : Insee, recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 767 € à l'association dénommée "association des professionnels pour la création de la maison de santé du canton de TUCHAN" pour l'année 2018.

**Après en avoir Délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OCTROIE** une subvention de 1 767 € à "l'association des professionnels pour la création de la maison de santé du canton de TUCHAN" afin de participer aux frais de secrétariat pour l'année 2018.

**DIT** que ce montant sera inscrit au Budget principal 2018.

*La séance est levée à 19h30*

*Le secrétaire de séance,  
Gilles BUSQUET.*

*Le Président,  
Jean CASOLIVA.*